Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260326-NM260326DEL09-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le : vingt-six mars
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 20/03/2026

OBJET :
TRAVAUX EPAREUSE

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN RIVALLAN Fabienne, LORAND Evelyne, BARBE Valérie, ROCABOY Roland, MOISAN Solène, BARBE Gildas, SOUVRE Marie-Pascale, MACE Anthony, CAILLIBOTTE Danièle, DALMASSE David, CHEVALIER Gaëtan, LEMEE Mickaël.

N° 2026-26/03-n° 09

ABSENTS : RISSEL Aurélie (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné à RIVALLAN Olivier de RISSEL Aurélie.

Monsieur Yoan DANIEL, adjoint à la voirie, indique qu'il a sollicité 3 entreprises pour réaliser les travaux d'épareuse cette année. Il précise que cette intervention a lieu tous les ans sur les voies communales et tous les deux ans sur les chemins.

Le coût horaire pour ces 3 sociétés est le suivant :

1. 160 €/km pour l'entreprise FOLIARD (accotements et talus)
2. 145 €/km pour l'entreprise ROBIN (accotements et talus)
3. 150 €/km pour l'entreprise DE KERPEDZRON (accotements et talus + fossés)

Il est précisé que le tarif au km a été négocié avec l'entreprise plutôt qu'à l'heure. Il est précisé que le territoire comprend 52.820 kms pour les chemins et 54.200 kms pour les voies communales. Cette année, seules les routes sont concernées par cette intervention.

Le devis retenu de la Sarl TP DE KERPEZDRON s'élève ainsi à 8 130.00 € HT, soit la somme totale de 9 756.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, avec 15 voix pour (dont 1 pouvoir) le Conseil Municipal

- EMET un avis favorable à la réalisation de ces travaux d'entretien des accotements des voies communales.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260326-NM260326DEL09-DE

- VALIDE la proposition de l'entreprise TP DE KERPEZDRON pour la somme de 8 130.00 € HT.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Evelyne LORAND

Le Maire,

Olivier RIVALLAN